



Société d'Aviculture de la Porte Océane

39^{ème} Exposition Nationale d'Aviculture à SANDOUVILLE du 25 au 26 OCTOBRE 2025 par la SAPO.

- **Article premier :** L'exposition organisée par la S.A.P.O aura lieu du 25 au 26 octobre 2025. Elle sera ouverte à tous les éleveurs amateurs ou professionnels. Les sujets inscrits devront être la propriété de l'exposant. L'exposition est régie par le règlement général des expositions SCAF complété par le présent règlement.
- **Article 2 :** Ne seront admis que les sujets bagués ou tatoués nés en **2023-2024-2025**, sauf pour les pigeons à caroncules. Les éleveurs de lapins seront priés d'inscrire à l'encre noire dans l'oreille droite de l'animal suivant le numéro de cage attribuée. Le jugement des animaux se fera aux points.
- **Articles 3 :** Droits d'inscription :
Unité : toutes catégories : 3,50 €.
Couples aquatiques et ornement : 4,50€.
Trios palmipèdes, volailles : 6,00 €. **Catalogue : 6 €.**
- **Article 4 :** La demande d'engagement accompagnée des droits d'inscription, du règlement, de la photocopie de l'ordonnance et de la facture nominative délivrée par le vétérinaire ainsi que la déclaration sur l'honneur de vaccination contre la maladie de Newcastle sont à envoyer avant le **15/09/2025** à **Madame Sylviane HARTEL 53, rue d'Estouteville 76290 Manneville- 06.52.06.31.50. Les règlements seront libellés à l'ordre de la SAPO.** Le Comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à motiver sa décision. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement.
- **Article 5 :** Les animaux subiront à leur arrivée une visite sanitaire. Tout animal suspect ne sera ni jugé, ni exposé et sera mis à l'infirmerie. Les engagements ne seront pas remboursés. Il est souhaitable que les lapins soient vaccinés contre la VHD. Les animaux concernés par la convention de Washington et par arrêté du 27 Avril 1981, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ne seront pas admis à l'exposition.
- **Article 6 :** La société organisatrice ne pourra être tenue responsable ni du décès, ni d'accident de quelque nature que ce soit, qui pourrait survenir dans les locaux où se tiendra la manifestation. Toute transaction concernant des sujets non exposés est interdite dans l'enceinte de l'exposition.
- **Article 7 :** Les récompenses seront décernées d'après les décisions du jury.
- **Article 8 :** Les exposants désirant vendre des sujets exposés, devront inscrire le prix de vente sur la feuille d'engagement. Ce prix sera majoré de 20% au bénéfice de la SAPO. Tout exposant désirant retirer un animal de la vente après le jugement, devra s'acquitter de la majoration de 20%. Il n'y aura aucun ajout de vente d'animaux par téléphone pendant l'exposition.
-



Société d'Aviculture de la Porte Océane

Article 9 : Récompenses : Les juges décerneront les prix en fonction de la qualité des animaux présentés :

- **Grand Prix de la Ville de Sandouville: Coupe de la ville et une plaque.**
- **Grand prix « Normandie Aviculture ».** Une grande plaque, sur les 4 meilleurs sujets Pigeons. Toutes races variétés confondues, réservé aux adhérents de Normandie Aviculture.
- **Grand Prix « Le Havre seine Métropole », 1 grande plaque.- Grand prix de la SCAF.**
- **4 Grands prix d'élevage sur les 6 meilleures cages dans chaque catégorie Lapins, Volailles palmipèdes et Pigeons de même race et de même variété. Une grande plaque et un Lot**
- **4 Grands prix d'Exposition dans chacune des catégories. Une grande plaque et un Lot**
- **6 meilleurs sujets pigeons/Tourterelles suivant classement SNC. (Regroupement des catégories si nombre inférieur à 15).**
- **6 Meilleurs sujets en Catégorie volailles. - 5 Meilleurs sujets en catégorie lapins et 1 Cobayes.**
- **Récompense « jeune éleveur » -16 ans : 1 coupe.**
- **Tous meilleurs sujets seront récompensés par un panier garni et une plaque.**
- **Une plaque souvenir et un lot sera remis à chaque exposant hormis les grands prix.**

➤ **Article 10** : Les organisateurs seront autorisés à concourir pour les Grands prix d'élevage, Meilleurs sujets de l'exposition, meilleurs sujets.

➤ **Article 11** : Calendrier de l'exposition :

- ❖ **Vendredi 24 Octobre: Réception des animaux de 14 h à 20h.**
- ❖ **Samedi 25 Octobre: Opération du Jury à partir de 7h00 à 13h00.**
- ❖ **Samedi 25 Octobre: Inauguration du salon avicole à 17h00.**
- ❖ **Samedi 25 Octobre: Ouverture au public de 14h à 18h.**
- ❖ **Dimanche 26 Octobre: Ouverture au public de 9h à 12h et 14h à 16h30.**
- ❖ **Dimanche 26 Octobre: Remise des récompenses à partir de 16h30 suivi du délogement.**

➤ **Article 12** : Dans le cadre de l'exposition, il sera organisé :

- ❖ **Championnat de France des races Avicoles et Cunicoles Normandes.**
- ❖ **Challenge régional F.A.E.C Cobayes.**
- ❖ **Championnat régional du pigeon Sottobanca.**
- ❖ **Partenaire de la course aux points (LCF)**

* Pour tous ces championnats et challenges se référer aux règlements des clubs spécialisés. Les animaux des championnats et challenges peuvent prétendre à tous les prix de l'exposition et peuvent ainsi cumuler. Les sujets présentés en parquets et volières doivent être de la même année.

Article 13 : Pour les cas non prévus par le présent règlement, celui de la SCAF sera appliqué en cas de litige, le Président et le commissaire Général seront seuls autorisés à prendre les décisions qui s'imposent.

Pour les éleveurs à plus de 300kms, le délogement pourra se faire à partir de 12h00 le dimanche

Le président : SIMON Sylvain
06-82-26-40-02

Le commissaire Général : AUBER Olivier
06-73-72-89-37



CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 15 SEPTEMBRE 2025

39^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Du 25 au 26 Octobre 2025 à SANDOUVILLE

DECLARATION D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Age:.....
Adresse complète :
Code Postal : Ville : Téléphone :
Mail : Groupage : Nombre de KM :

Droits d'inscription :

Palmipèdes, Dindons, Faisans et Pintades :

.....Unité(s) à 3,50€ =
.....Couple(s) Ornaments à 4,50€ = +.....
.....Trio (s) à 6,00€ = +.....

Volaille Grandes Races :

.....Unité(s) à 3,50€ = +.....
.....Trio (s) à 6,00€ = +.....

Volaille Races Naines:

.....Unité(s) à 3,50€ = +.....
.....Trio (s) à 6,00€ = +.....

Lapins et Cobayes :

.....Unité(s) à 3,50€ = +.....

Pigeons et Tourterelles :

.....Unité(s) à 3,50€ = +.....

Frais de secrétariat, Catalogue et Palmarès :

à 6,00€ = + **6,00€**

Total =

Don en faveur de l'Exposition :

L'exposant soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les conditions.

Fait à Le.....
Signature :

- **Article 4 :** La demande d'engagement accompagnée des droits d'inscription, du règlement, de la photocopie de l'ordonnance et de la facture nominative délivrée par le vétérinaire ainsi que la déclaration sur l'honneur de vaccination contre la maladie de Newcastle sont à envoyer avant le **15/09/2025** à Madame Sylviane HARTEL 53, rue d'Estouteville 76290 Manneville- 06.52.06.31.50. Les règlements seront libellés à l'ordre de la SAPO. Le Comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à motiver sa décision. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement.



CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 15 SEPTEMBRE 2025

Société d'Aviculture de la Porte Océane

39^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Du 25 au 26 Octobre 2025 à SANDOUVILLE

Nom : **Prénom :**

Adresse complète :

Code Postal : **Ville :** **Téléphone :**

Jeune/ Adulte	Trio Couple Mâle Femelle	N° des bagues ou tatouage.	Désignation des lots. Grande Race ou Race Naine Races, couleurs, variétés,	Prix de vente

Signature du commissaire à l'arrivée :

.....

Signature du commissaire au départ:

.....

Réception des animaux le VENDREDI 24 OCTOBRE de 14h à 20h.